

AECKWG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 661 DU 20 DECEMBRE 2023

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-542 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-603 du 29 novembre 2023 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ;
- sur** proposition du Ministre de l'Industrie et du Commerce,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Mèvognon Sourou Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Laurent Gbèdaso AKPO**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Faki Carnaud ADJÉ**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- madame **Sèivè Ermine Armande DAMENOU** épouse **TEVOEDJRE**, représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Eric NATA**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2

Monsieur **Laurent Gbèdaso AKPO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

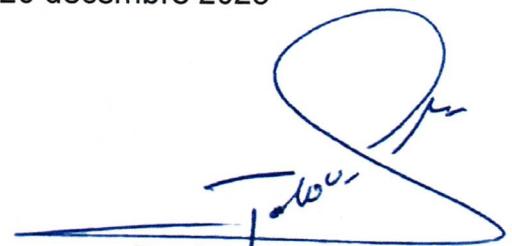
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-096 du 26 février 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

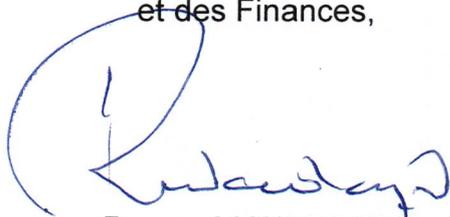
Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Industrie
et du Commerce,



Alimatou Shadiya ASSOUMAN